

Attestation d'accueil

Définition

Tout étranger qui souhaite effectuer en France un séjour de moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée et familiale, doit présenter un justificatif d'hébergement.

Ce justificatif consiste en une attestation d'accueil.

L'attestation est demandée et signée par la personne (française ou étrangère) qui se propose de l'héberger en France.

Elle est exigée pour l'obtention du visa, pour les nationalités qui y sont soumises, par les autorités consulaires françaises ou d'un autre Etat partie à l'accord Schengen.

En cas de contrôle, elle doit être produite, sauf exception, aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

Bénéficiaires

L'attestation d'accueil est exigée pour tous les étrangers, y compris les ressortissants des pays non-soumis au visa de court séjour.

Principales personnes dispensées d'attestation d'accueil

- Les citoyens de l'Espace Economique Européen et les membres de leur famille,
- Les citoyens Suisses, Andorrans et Monégasques,
- Les titulaires d'un visa de circulation "Schengen", valable au moins 1 an pour plusieurs entrées,
- Les titulaires d'un visa portant la mention "carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France",
- Les personnes effectuant un séjour présentant un caractère humanitaire ou s'inscrivant dans le cadre d'un échange culturel sous certaines conditions,
- Les personnes venant en France pour une cause médicale urgente les concernant ou en raison de la maladie grave d'un proche sous certaines conditions,
- Les personnes venant en France pour assister aux obsèques d'un proche sous certaines conditions.

Dépôt de la demande

Mairie du lieu de domicile

La demande doit être déposée par la personne qui souhaite accueillir le ou les visiteurs étrangers concernés.

Le conjoint et les enfants mineurs de l'étranger accueilli peuvent figurer sur la même attestation.

Pièces à fournir

Pour la personne qui héberge :

- Carte de séjour ou carte nationale d'identité
- Contrat de location ou acte de propriété
- Justificatif de domicile récent (EDF, téléphone...) de moins de 3 mois
- 3 derniers justificatifs de ressources
- 45 € en timbres fiscaux OMI par personne accueillie

Pour la personne invitée :

- Nom et Prénoms
- Date et lieu de naissance
- Adresse du domicile à l'étranger
- Numéro du passeport